

PROVINCE DU LUXEMBOURG

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE DE RENDEUX

RAPPORT

Notifié en séance du Conseil communal du 18 décembre 2007.

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

DETHIER Lucienne.

TRICOT Benoît.

Accompagnant le budget de l'exercice 2008 en application de l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE
DE
RENDEUX

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune durant l'année 2007 ainsi que les perspectives pour 2008.

1. SYNTHESE DU PROJET DU BUDGET 2008

Le budget relatif à l'exercice 2008 arrêté par le Collège communal en séance du 10 décembre 2007 se présente comme suit :

A. EXERCICE PROPRE.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	3.438.440,38	1.408.400,00
DEPENSES	3.423.896,08	2.049.700,00
RESULTAT BONI	14.544,30	(R.M) 641.300,00

B. EXERCICE GLOBAL – EXERCICES PROPRE ET ANTERIEUR.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	5.999.587,27	2.084.399,26
DEPENSES	3.773.896,08	2.076.422,90
RESULTAT BONI	2.225.691,19	7.976,36

2. RAPPORT accompagnant le budget 2008 (en application de l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.)**F.00 :009 : RECETTES ET DEPENSES GENERALES.**

Comme pressenti lors de la présentation du budget 2007, le taux d'intérêt a confirmé en 2007 son redressement entamé en 2006. Les intérêts créditeurs pour 2007 devraient atteindre un montant record de plus de 70.000€, ce qui représente une augmentation substantielle de +/- 30.000€ par rapport à 2006 (montant de 41.634,94€).

Cet accroissement significatif des intérêts créditeurs s'explique essentiellement par notre trésorerie florissante qui à l'heure actuelle (novembre 2007) s'élève à 3.300.000€ répartis comme suit :

- 300.000€ (compte à vue)
- 2.200.000€ (compte titre)
- 800.000€ (Sicav Publifund)

Pour l'année 2008, dans la mesure où notre trésorerie devrait être, en partie, mobilisée pour faire face à certains travaux d'envergure à consentir sur fonds propres (réfection de l'Eglise de Rendeux-Bas et construction d'une annexe à la salle de gymnastique à l'école communale), une estimation prudente de 40.000€ est proposée.

En recettes de transfert, le Service public fédéral des Finances nous a communiqué dans le courant du mois d'octobre 2007, le montant à inscrire au budget 2008 au titre de « *Compensation des travailleurs frontaliers luxembourgeois* ». Ce dernier s'élève à 6.187,83€, ce qui représente une augmentation de 3.827,20€ par rapport à 2007.

F.02 :029 : FONDS

Pour mémoire, les recettes de fonds comprennent :

- La dotation principale.

Pour l'année 2008, la commune doit inscrire, conformément à la circulaire budgétaire, une prévision égale à 100% du montant qu'elle a reçu comme quote-part définitive en 2007, étant entendu que cette prévision doit, en outre, être affectée d'un coefficient d'indexation égal au rapport entre l'indice des prix à la consommation du mois de juillet 2007 (106,57) et celui de juillet 2006 (105,13).

- La dotation spécifique.

Pour l'année 2008, la commune doit inscrire conformément à la circulaire budgétaire une prévision égale à 95% de la quote-part définitive reçue en 2006, affectée d'un coefficient d'indexation égal au rapport entre l'indice des prix à la consommation du mois de juillet 2007 (106,57) et celui de juillet 2006 (105,13).

- Le fonds compensatoire pour la non-perception des centimes additionnels au précompte immobilier sur certains immeubles.

Pour l'année 2008, la commune doit inscrire le dernier montant connu, soit 10.000€.

- Le fonds compensatoire en raison de l'impact négatif découlant des réformes fiscales régionales – décret du 22 octobre 2003 modifiant les articles 257 et 258 du Codes des impôts sur les revenus 1992 et du relèvement du seuil d'allivrement.

Ce montant comprend outre la forfaitarisation pour enfants à charges, le relèvement du seuil d'allivrement. Pour 2008, et en l'absence d'informations complémentaires, la commune a prévu un montant analogue à 2007, soit 20.526,83€.

- La dotation du Plan tonus communal – Axe 1 :

En l'absence d'information relative aux inscriptions du plan tonus axe 1 pour l'exercice 2008, la commune a inscrit un montant identique à celui prévu au budget 2007, soit 105.764,16€.

Evolution :

Année	Montant total
2003	664.921,13€
2004	697.362,06€

2005	733.496,37€
2006	753.221,06€
2007 (estimation sauf pour la dotation principale dont le montant définitif est connu)	747.656,02€
2008	751.410,24€

Conformément au prescrit de la circulaire budgétaire, le montant de l'année qui va débiter est généralement sous-estimé par la Région wallonne, notamment au niveau de la dotation spécifique et du plan tonus axe 1. Ces recettes de fonds ont connu un accroissement de 12,44% en 5 ans (évolution de 2003 à 2007).

F.04 : 049 : IMPOTS ET REDEVANCES

Au niveau des recettes fiscales, il importe de soigneusement distinguer, d'une part, les taxes additionnelles aux impôts levés par d'autres niveaux de pouvoir (taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ; centimes additionnels au précompte immobilier ; décime additionnel à la taxe de circulation), d'autre part, les impositions communales proprement dites (taxes et redevances communales).

Seules les secondes font l'objet d'un enrôlement et d'un recouvrement par les autorités communales, les premières étant ristournées aux communes après enrôlement et recouvrement par les autorités supérieures.

Les montants à inscrire au budget 2008, tant pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques que pour les décimes additionnels à la taxe de circulation nous ont été communiqués par le Service public fédéral des Finances dans le courant du mois d'octobre 2007.

Par ailleurs, le montant à inscrire au titre des centimes additionnels au précompte immobilier résulte directement d'un calcul à réaliser conformément aux prescrits de la circulaire budgétaire en provenance de la Région wallonne.

Le tableau suivant dresse un état de l'évolution des recettes fiscales depuis 2003.

Année	Recettes fiscales totales	Additionnel au P.I	Additionnel à I.P.P	Additionnel à la taxe de circulation	Taxes et redevances communales
2003	1.404.462,96€	580.302,20€	299.053,70€	24.909,70€	500.197,36€
2004	1.366.860,03€	529.243,25€	316.216,56€	23.171,08€	498.229,14€
2005	1.524.124,48€	627.977,03€	324.481,40€	25.751,15€	545.914,90€
2006	1.528.974,07€	645.898,57€	312.542,01€	24.867,13€	545.666,36€
2007 (présumé)	1.561.595,03€	669.380,31€	320.105,92€	27.558,80€	544.550,00€
2008 (présumé)	1.675.959,78€	662.267,03€	347.744,15€	27.398,60€	638.550,00€

L'analyse du tableau nous permet de relever, par rapport à 2007, une augmentation des recettes fiscales de l'ordre de 114.364,75€, soit 7,33%.

La diminution recensée au niveau des additionnels au précompte immobilier consécutive aux nombreuses réformes fiscales, est compensée par une augmentation constatée au niveau des impositions locales proprement dites.

Cette majoration significative enregistrée au niveau des taxes et redevances communales s'explique, d'une part, par l'augmentation de la taxe sur les secondes résidences (de 310€ à 400€) et l'adaptation de la taxe directe sur les carrières à la production enregistrée au cours de l'année 2007 (+15.000€), d'autre part, par la création d'une taxe sur les pylônes et mâts GSM (+7.500€).

F.10-121/123 : ADMINISTRATION GENERALE

Au cours de l'année 2007, la Commune a procédé au remplacement du matériel informatique de la secrétaire communale et à l'achat d'un nouveau logiciel « Saphir » à la satisfaction générale du service population.

Ces nouveaux logiciels, ainsi que le parc informatique en général, continuent de générer des coûts de maintenance non négligeables.

Pour 2008, il est prévu de procéder au renouvellement de 3 imprimantes devenues obsolètes.

La distribution des nouvelles cartes d'identité électroniques, au prix où elles sont acquises au Ministère de l'Intérieur se poursuit sans difficulté.

Le bulletin communal trimestriel, le complément mensuel, les avis à la population déposés dans les boîtes aux lettres, le site internet de la commune (www.rendeux.be) et le service "courriel info Rendeux" (c'est-à-dire que tout citoyen peut, à sa demande, recevoir des e-mail d'informations pratiques en temps réel) continuent à présenter un ensemble consistant d'informations sur la vie de la commune.

Au niveau des frais de personnel, par rapport au budget 2007 modifié (601.412,26€), on constate pour l'année 2008, une augmentation de l'ordre de 11.787,14€ soit 1,96%.

Cette augmentation prend en considération l'indexation des salaires et l'augmentation graduelle des pécules de vacances (85% en 2008 et 92% en 2009).

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, par rapport au budget 2007 modifié (195.046,91€), on relève pour l'année 2008, une majoration de l'ordre de 5.753,09€ soit 2,94%. Cet accroissement tient compte essentiellement de l'augmentation annoncée à partir de février 2008 du coût des envois postaux (de 0,52€ à 0,54€) et de l'augmentation constante des frais téléphoniques.

Au niveau des bâtiments de l'administration communale, tant la réfection de la toiture de la maison communale que la construction des garages communaux ont été intégrées dans le programme triennal des travaux 2007-2009.

La construction des garages communaux, pour un montant total estimé de 250.000€, subsidiable à concurrence de 60% par la Région wallonne, est prévue pour l'année 2008.

En revanche, la réfection de la toiture de la maison communale est reportée à l'année 2009.

F.124 :129 : PATRIMOINE PRIVE

Pour des raisons d'ordre privé, et après aval de la commune, les acquéreurs du lot 7 du lotissement de « Chetenne » se sont rétractés. Ce dernier lot a été remis à la vente au cours du second semestre de l'année 2007. La passation de l'acte de vente est prévue pour l'année 2008.

Un lotissement de 2 lots « Devant le Broulin » à Devantave est en voie de finalisation. La vente de ces 2 lots est prévue en 2008.

La vente d'autres terrains à bâtir est également en préparation. Celle-ci constituera un moyen de financer l'équipement des services communaux ou l'équipement de futurs lotissements (lotissement « La Mahette » au Belvédère).

Au cours de l'année 2007, la commune a procédé au remplacement des châssis au bâtiment communal sis à Marcourt (ancienne école) et à l'acquisition de 2 terrains forestiers à Warisy.

La commune restera attentive, au cours de l'année 2008, à toutes propositions d'achat de terrains forestiers qui lui seraient soumises.

Par ailleurs, comme prévu, les travaux de rénovation de la toiture et des façades de l'espace Schérès à Rendeux-Haut ont commencé début mai 2007 et se poursuivront au cours de l'année 2008. Suite à la majoration intervenue au cours de l'année 2007, un subside de 234.000€ est d'ores et déjà acquis.

Dans le cadre du PCDR, la phase I (enveloppe) des travaux d'aménagement de la grange et des annexes de l'espace Schérès va être lancée dans le courant de l'année 2008.

Le montant de l'investissement prévu s'élève à 420.000 €, subsidiable à concurrence de 80%.

F.35-36 : 369 POMPIERS.

Au cours de l'année 2007, la Commune a procédé à l'acquisition du logiciel pour le plan d'urgence pour un montant de 3.750€.

Pour rappel, ce montant sera défalqué de notre contribution 2008 dans les frais de fonctionnement des services incendies.

La Zone de Secours qui regroupe les 44 communes luxembourgeoises reste confrontée à deux défis essentiels : la vétusté du charroi des véhicules d'intervention et le souhait grandissant d'une professionnalisation du corps des pompiers.

Dans le premier cas, l'amortissement des véhicules n'avait jamais été pris en compte les années antérieures ; dans le second cas, le bénévolat montre des limites en termes de disponibilité notamment.

Notre participation a évolué comme suit ces dernières années :

2002	73.574,35 euros
2003	84.364,72 euros
2004	93.883,50 euros
2005	94.958,58 euros
2006	89.530,53 euros (non définitif au 01.12.2007)
2007	89.530,53 euros (non définitif au 01.12.2007)

La quote-part de la commune dans le budget de la Zone de secours est faite sous forme d'avances trimestrielles à la Province. A ce jour, la somme définitive à verser a toujours été inférieure aux avances consenties.

Notre contribution définitive d'une année est seulement connue dans les deux ans qui suivent. C'est ainsi qu'en 2007, nous avons appris le montant définitif pour 2005.

La prévision de 2008, d'un montant de 105.000€, paraît suffisante au regard des montants définitifs des années antérieures.

F.3 : 399 JUSTICE-POLICE

La crainte éprouvée lors de la réforme des polices en 2001 de voir les budgets communaux explosés n'a pas été concrétisée, du moins dans la zone de police à laquelle Rendeux appartient (zone Famenne-Ardenne).

L'évolution de notre contribution est la suivante :

2002	115.270,00 euros
2003	115.270,00 euros
2004	116.920,84 euros
2005	116.920,84 euros
2006	116.920,84 euros
2007	119.259,26 euros
2008	119.259,26 euros

La zone de police a confirmé pour 2008 le montant inscrit au budget 2007.

L'année 2007 a vu se concrétiser la démolition de l'ancien hôtel « Le Pacolet » dont le terrain assaini sera ensuite occupé par un nouveau bâtiment pour le service de police localisé actuellement dans l'ancienne gendarmerie. Une subvention de 76.000 euros avait été acquise pour l'acquisition, la démolition et l'assainissement du Pacolet, au titre de site à réaménager (anciennement site d'activité économique désaffecté).

La zone de police a en outre désigné un architecte pour constituer le dossier de demande de permis d'urbanisme, lequel sera introduit dans les prochains jours.

Les bâtiments de l'ancienne gendarmerie seront eux destinés à être rénovés afin d'y accueillir des logements d'insertion, sociaux et moyens, permettant ainsi de faire face aux demandes de plus en plus nombreuses de souhaits d'hébergement émanant de nos concitoyens.

Le site ayant été retenu en qualité de site à réaménager également, la commune a reçu une promesse ferme de subside pour 2 logements d'insertion, pour un montant de 63.000 euros et la Famenoise, notre partenaire pour 5 logements à créer dans le bâtiment en bordure de N833, bénéficiera d'un subside de 220.800 euros.

Pour la rénovation des logements d'insertion, un architecte a été désigné par la commune

Au titre de la sécurité, l'installation de dispositifs ralentisseurs sera améliorée et poursuivie, de même que l'itinérance du radar préventif à travers les villages de l'entité et la pose de miroirs.

F.4 : 499 COMMUNICATION – VOIRIE – COURS D'EAU

Parmi les multiples interventions et entretiens réalisés par le personnel du service travaux tout au long de l'année 2007, nous pointerons au titre des réalisations majeures :

- la pose de filets d'eau à la rue du Pays de Liège à Chéoux, aux rues de la Golette et Saint-Jean à Rendeux-Haut et à proximité de la centrale électrique à Marcouray ;
- la réparation d'un aqueduc cassé, rue de la fontaine à Chéoux ;

- le rejointolement du mur de soutènement à Marcourt et la réparation du mur de l'Aubaine à Rendeux-Haut.

L'entretien extraordinaire a permis la réfection des voiries communales traversant le Concy à Beffe et la fin de la rue Clos Champs à Jupille pour un montant total de 59.522,21€ TVAC.

L'année 2007 a également vu la rénovation du mur de soutènement à Rendeux-Haut pour un montant global de 107.284,93€ TVAC.

Pour 2008, il est envisagé, dans le cadre du programme triennal des travaux, de procéder à la réfection de la rue du château à Rendeux-Haut pour un montant de 115.000€, subsidiable à 60% (partie voirie).

L'entretien extraordinaire des voiries de même que la pose de filets d'eau seront poursuivis selon les priorités à définir par le conseil communal.

Par ailleurs, au cours de l'année 2007, la commune a rentré 2 projets, l'un dans le cadre du plan « Mercure », l'autre dans le cadre du plan (PICVERT), tous deux initiés par la Région wallonne.

Le projet introduit dans le cadre du plan « Mercure » consiste en la sécurisation du carrefour de Hamoul et de l'itinéraire cyclable assurant la liaison des communes de Rendeux et de Hotton, pour un montant estimé de 250.000€ TVAC, subsidiable à concurrence de 200.000€ (80%).

Le projet introduit dans le cadre du plan « Picvert », pour sa part, consiste en la poursuite de la liaison cyclo-pédestre qui existe partiellement entre Hotton et La Roche. Il implique la création d'un chemin dans le prolongement de la rue du Moulin à Marcourt, la construction d'une passerelle et l'aménagement d'un autre chemin qui permettra de rejoindre le village de Jupille. Les travaux sont estimés à 210.000€, subsidiables à concurrence de 150.000€.

La concrétisation de ces 2 projets en 2008 dépendra de leur approbation par l'autorité subsidiaire (Région wallonne).

Dans le cadre du plan « EPURE », il est prévu également de remplacer les anciens foyers lumineux énergivores, situés pour la plupart dans l'ancienne commune de Marcourt, par des nouveaux foyers plus économes et respectueux de l'environnement. Le montant de l'investissement est de 81.700€, subsidié à concurrence de 80%.

Au niveau de l'équipement du service travaux, il est envisagé, pour 2008, d'acheter un nouveau véhicule à benne basculante et de doter le JCB d'une brosse.

Il est également prévu de procéder à l'acquisition en 2008 de 3 abribus (Jupille, Ronzon, Rendeux-Bas).

L'engagement d'étudiants est poursuivi et sera de 7 temps pleins en juillet et de 9 temps pleins en août. A cet égard, 2 étudiant(e)s seront spécifiquement affecté(e)s au mois d'août au nettoyage de l'école communale.

Par ailleurs, 2 équivalents temps pleins supplémentaires seront engagés durant les vacances de Pâques afin de contribuer à l'entretien général de la commune.

En ce qui concerne, enfin, l'éclairage public, suite à la libéralisation du marché de l'énergie au 1^{er} janvier 2007, la commune a été attentive à entamer les démarches permettant de limiter au maximum les coûts générés par cette réforme.

A cet égard, il y a lieu de souligner que le conseil communal, lors de sa séance de 31 janvier 2007, a mandaté l'intercommunale IGRETEC en vue de réaliser un cahier des charges concernant la fourniture de l'électricité pour l'éclairage public.

Grâce à ce choix, la facture annuelle d'électricité pour l'éclairage public a été 17,8% moindre que si la commune n'avait pas adhéré à un système d'achat groupé.

F.5 : 599 COMMERCE, INDUSTRIE, TOURISME

Dans le domaine touristique, l'effort de mobilisation et de financement reste soutenu. En effet le tourisme a un impact certain sur tous les commerces locaux et sur le secteur Horeca de l'entité. Rendeux compte autant de seconds résidents que d'habitants, plus de 700 emplacements de camping, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes. Pendant la période estivale, on évalue la population de Rendeux à plus de 10 000 personnes pour +/- 2300 habitants.

Les réalisations se retrouvent dans différents domaines tels, la tenue à jour du site internet, l'entretien de chemins touristiques, l'aide à des manifestations, l'aménagement d'entrées de villages, l'entretien des voies cyclables...

Trois agents communaux de propreté (Wallo Net) sont venus s'ajouter au service « espaces verts » pour entretenir, aménager, embellir notre patrimoine touristique (tables d'orientation, promenades balisées, placettes de villages, chapelles, croix, anciens puits, propreté des villages et axes routiers...).

La commune participe de manière substantielle au projet Leader +, elle est partenaire du Festival Nature initié par ce Leader +.

En partenariat avec les communes voisines et Leader +, nous participons à une étude de développement économique local et de valorisation des ressources naturelles du territoire.

En partenariat avec la commune de La Roche et le S.I. Marcourt-Beffe dans le cadre de la semaine de la mobilité, nous organisons un dimanche à vélo.

Un dossier « balisage » nous permettra de rebaliser 10 promenades et dotera celles-ci de 5 panneaux de départ.

La commune est affiliée à la Maison du Tourisme Ourthe et Aisne. Elle soutient financièrement le syndicat d'initiative Marcourt-Beffe et le Cercle Nature Culture Tourisme.

F.6 : 699 AGRICULTURE ET FORET

Au cours de l'année 2007, la commune a procédé à la réparation des points d'eau des agriculteurs à Marcouray et à Trinal et à l'empierrement et au dégagement de chemins forestiers (Gênes) et agricoles (Magoster, Trinal, Hodister, Nohaipré).

Les subsides pour le forage d'un puits (620€) et la réalisation d'une aire de stockage ont continué à être alloués cette année. Ces derniers restent d'application pour l'année 2008 au même titre que la subvention de 250€ attribuée à la société de pêche « La Rousse » qui compte pas moins de 50 adhérents.

La taille des haies en zone agricole s'est poursuivie aux mêmes conditions que les années précédentes et restera en vigueur pour 2008.

Des travaux de dégagement ont été réalisés par entreprises privées en 2007 sur une superficie totale de 16 hectares (Hapinay et Au-dessus du Rys du Fays (Beffe), Queue du Veau (Marcourt), Roubiestai (Marcourt.)

Des travaux de regarnissage par plantation ont été effectués à Marcourt (plantation de 3.500 épicéas et 322 douglas au lieu-dit « Roubiestai » à Marcourt et plantation de 2.500 épicéas au lieu-dit « Queue du Veau » à Marcourt.)

La vente de bois d'octobre 2007 a procuré (chablis compris) une recette de +/- 517.000€, soit 250.000€ de moins que lors de la vente exceptionnelle du 20 octobre 2006. Cette diminution substantielle trouve, pour partie, sa justification dans la tempête de janvier 2007.

A cet égard, un dossier d'indemnisation pour un montant de 75.000€ a été introduit au fonds des calamités.

Au cours de l'année 2008, la commune procèdera à l'acquisition d'un rouleau qu'elle mettra à la disposition des agriculteurs afin de remédier aux dégâts occasionnés par les gibiers.

Par ailleurs, l'année 2008 verra la réalisation des travaux de voiries agricoles sur les tronçons avalisés par le conseil communal en 2007, pour un montant total de 150.000€, subventionné à 60%.

Des investissements de plantation sur +/- 10 hectares sont prévus pour 2008 ainsi que des travaux d'élagage et de dégagement par des étudiants.

Des entretiens de chemins forestiers et agricoles et des dégagements de sentiers seront également effectués en fonction des priorités et des demandes.

Enfin, nous poursuivrons la mise en place d'aires de débardage, en vue d'assurer la préservation de nos chemins forestiers et agricoles.

F.70-72 :729 ENSEIGNEMENT COMMUNAL (PRIMAIRE ET GARDIENNE)

Les bâtiments de l'école communale continuent à bénéficier de l'attention constante des services communaux. Au cours de l'année 2007, la commune a procédé à divers aménagements en vue d'améliorer au quotidien, la sécurité et le bien-être du corps enseignant et des enfants.

Parmi les réalisations opérées à l'école, on peut notamment mentionner :

- la peinture de la double porte au complexe ;
- la réalisation de clôtures à proximité du terrain de mini-foot ;
- la réalisation d'un sentier reliant la cour des primaires aux classes de religion et morale ;
- l'aménagement de l'extension de la plaine de jeux (côté primaire) et le placement de 2 jeux ;
- construction et placement d'un bac à sable pour la section maternelle ;
- entretien et nettoyage des abords, notamment pour la journée « portes ouvertes » et la rentrée scolaire ;
- installation de barrières et piquets au parking afin d'éviter le stationnement sauvage sur la pelouse ;
- installation d'une barrière et d'une clôture à la sortie de la section maternelle.
- réparation d'un goal de football ;

- changement des fixations aux cordes à grimper à la salle de gymnastique ;
- aménagement de l'ancienne bibliothèque en vue d'y accueillir la classe de 5^{ème} année B ;
- réparation du circuit électrique défectueux sur la scène de la salle de gymnastique ;
- enlèvement des 2 paniers de basket en vue de leur remplacement ;
- remplacement de l'évier dans les cuisines afin de faciliter le travail de la cuisinière.
- placement d'échelles et de cordes à la salle de gymnastique.

Le paratonnerre radioactif qui surplombait l'école a été enlevé et remplacé dans le courant du 1^{er} semestre 2007.

Les travaux de rénovation du chauffage de l'école ont débuté au cours de la 1^{ère} semaine du mois de novembre. Afin de ne pas perturber le déroulement des activités scolaires, ils seront poursuivis durant les congés de Noël (2007), Carnaval et Pâques (2008).

L'achèvement des travaux est prévu pour la fin des vacances de Pâques.

3 modules de jeu conformes aux normes de sécurité, à destination de la section maternelle, ont été acquis et placés dans le courant du mois de septembre 2007.

Au cours de l'année 2008, il est prévu dans un souci de sécurité de finaliser les clôtures autour de l'enceinte de l'école et de procéder à la réparation du pont de singe en maternelle.

Par ailleurs, l'auteur du projet en charge de la confection du cahier des charges afférent aux travaux d'extension de la salle de gymnastique vient d'être désigné dans le courant du mois de novembre 2007. Les travaux de construction de l'annexe devraient, selon toute vraisemblance, débiter dans le courant de l'année 2008.

L'action pédagogique bénéficie d'autant d'attention. En voici les principales actions.

Des cours d'éducation civique et de prévention contre la drogue (cours MEGA), des cours de benjamin secouriste et de sécurité routière continueront d'être organisés au cours de l'année 2008.

Les élèves de 6^{ème} primaire participeront, en janvier 2008, dans le cadre de l'action « Technikid's », à une journée de sensibilisation aux métiers techniques et scientifiques, organisée par le Centre de Compétence Technifutur (Sart-Tilman).

L'effort financier communal pour l'organisation du cours de langue néerlandaise est maintenu. Pour rappel, ce dernier est donné de la 3^{ème} maternelle à la 4^{ème} primaire à raison d'une heure par semaine. En 5^{ème} et 6^{ème} primaires, les élèves ont le choix entre un cours d'anglais ou de néerlandais.

En informatique, un cours d'une période/semaine est organisé dans chaque classe dès la 3^{ème} maternelle. A l'heure actuelle, l'école dispose de 9 ordinateurs. Dans les prochains mois, dans le cadre du projet Cyber-école lancé par la Communauté française, elle devrait être dotée de 12 nouveaux ordinateurs.

Au niveau de la natation, dès la troisième maternelle et jusqu'en 6^{ème} primaire, un cours est dispensé à la piscine de La Roche. Globalement, ceci représente une quinzaine de séances par an puisque le cours sont suspendus et remplacés par la gymnastique de janvier à mars. En plus du professeur d'éducation physique, du maître nageur et des titulaires de classe, une personne extérieure dont les émoluments sont pris en charge par la commune, encadre les enfants.

L'année scolaire précédente, 9 périodes/semaine de psychomotricité en maternelle ont été accordées à l'école communale. Cette année, la Communauté française offre une période de plus.

Enfin depuis la rentrée scolaire 2007, l'école dispose à nouveau d'une classe passerelle.

F.767 : 767 : BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

Depuis de nombreuses années, nous finançons 2 arrêts par mois (1heure chacun) du bibliobus de la Province : 1 arrêt à l'école communale, l'autre sur le parking en face de la maison communale.

En outre, un bibliobus de la Communauté française fait chaque mois 3 arrêts dans l'ancienne commune de Marcourt, sans frais pour le budget communal.

F.76-77-78 : 789 EDUCATION –POPULATION ET ARTS

VIE ASSOCIATIVE

Chaque village de la commune est animé par un ou plusieurs comités qui poursuivent des objectifs différents. Ces comités organisent dans la commune des événements de toutes sortes (kermesses, bouquinerie, marchés, fêtes de la musique,...) Un soutien financier annuel et logistique est apporté à chacun de ces comités par la commune.

De plus, dans chaque village, une salle communale est mise à la disposition des groupements et des villageois. Ces salles sont entretenues par les comités pour les petits entretiens, les grands aménagements étant assumés soit en partenariat soit par la commune.

Les travaux de rénovation du petit bâtiment annexe à la salle de Chéoux, réalisés en partenariat avec le comité, ont débuté dans le courant du mois de mars 2007 et devraient être finalisés pour la fin du 1^{er} trimestre 2008.

Par ailleurs, en vue de sécuriser l'accès à la salle de Chéoux, une barrière de protection a été installée.

Au niveau de la salle de Beffe, le service travaux a procédé au cimentage de l'ancien WC et à la fabrication et au placement d'un cache-bonbonne.

Un accès pour les personnes à mobilité réduite a été aménagé à la salle de Devantave et divers travaux (placement d'un compteur d'eau et d'électricité au garage, fabrication et placement de 2 rampes, bétons et écorces pour la plaine de jeux), ont été effectués en faveur du syndicat d'initiative Marcourt-Beffe.

Au cours de l'année 2008, il est envisagé d'installer une plaine de jeux à proximité de la salle communale de Hodister et d'agréments de modules supplémentaires la plaine de jeux de Rendeux-Bas.

SUR LE PLAN CULTUREL

La fête de la musique mise sur pied par la M.C.F.A. et le Comité Culturel de Rendeux s'est déroulée pour la 3^{ème} année avec succès, au Moulin de Bardonwez.

Des activités théâtrales se déroulent tout au cours de l'année.

Le Centre d'Expression et de Créativité, basé à l'ancien presbytère de Marcourt poursuit ses ateliers et activités et en propose chaque année de nouvelles. Une subvention annuelle lui est accordée.

L'A.C.R.F. basée dans l'ancien presbytère de Rendeux –Haut organise des services à la population : le crayon magique pour les enfants en difficultés scolaires, un magasin de seconde main, le service « passagers du pays » et un service de lessive-repassage. S'ajoutent à cela d'autres activités associatives, telles que la brocante qui s'est déroulée, début septembre dans les ruelles de Rendeux-Haut.

En partenariat avec la Commune de La Roche et le syndicat d'initiative de Marcourt-Beffe, dans le cadre de la semaine de la mobilité, nous organisons un dimanche à vélo.

Suite à l'adoption de nouvelles dispositions en provenance de la Région wallonne (CGT), le dossier « Balisage » a dû être repensé dans son intégralité. Un nouveau dossier a été introduit en 2007 et devrait être finalisé en 2008. Il permettra de rebaliser 10 promenades et de doter celles-ci de 5 panneaux de départ.

Le Contrat de Pays, lancé en 2002 sous un patronage ministériel, et le Miroir Vagabond comme opérateur, regroupe 6 communes. Celles-ci financent le projet. Ce projet vient à expiration en 2008 et fera l'objet de discussions en vue de sa reconduction.

La commune est également affiliée à la Maison de la Culture de Marche-en-Famenne, celle-ci nous aide dans une série de projets culturels, tel le C.E.C, Noël au théâtre, fête de la musique...

Le projet « La vallée à vélo » a été reconduit en septembre 2007. La route régionale située entre La Roche et Marcourt était pour l'occasion fermée à la circulation automobile. Un public nombreux a participé à cet événement. La commune de Rendeux organise cette journée en partenariat avec la commune de La Roche, les syndicats d'initiative de Marcourt et de La Roche, le comité des fêtes de Jupille et le cercle nature, tourisme et culture de Rendeux.

Lancé également dans le cadre de Leader + et situé dans le Moulin de Bardonwez, le centre de documentation de l'Ourthe moyenne s'est vu pérennisé jusqu'en 2009 grâce au soutien de la Communauté française et des 4 communes impliquées dans le programme (La Roche, Hotton, Durbuy et Rendeux).

Au cours de l'année 2007, une avance récupérable de 25.000€ a été allouée au G.A.L de l'Ourthe moyenne afin de lui permettre de finaliser les projets déposés dans le cadre de Leader + dans l'attente des soldes de subvention en provenance de la Région wallonne et du FEOGA.

Dans le cadre de la future programmation européenne 2007-2013, la commune de Rendeux a marqué son adhésion au portefeuille de projets introduit par Idelux dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » financé par le FEDER (Fonds européen de développement régional).

Ce portefeuille comprend, notamment, un projet de « Tourisme-Pêche », projet pour lequel la Commune de Rendeux a accepté, en partenariat avec 6 autres communes et 2 maisons du tourisme, d'allouer en 2007 et 2008, un subside annuel destiné à couvrir les frais d'étude.

En cas d'approbation par le Gouvernement wallon du portefeuille de projets dans le courant du premier semestre 2008, le projet pourra être poursuivi grâce à un financement à concurrence de 90% (dont 45% RW et 45% FEDER).

SUR LE PLAN SPORTIF

Le soutien aux différents clubs sportifs n'a pas connu de changement.

Au cours de l'année 2007, les étagères du ping-pong à Devantave et la buvette du football du terrain A, ont fait l'objet de travaux de rafraîchissement (peinture).

Un filet « pare- ballons » a été installé au terrain de football A.

La présence de Rendeux à des manifestations extérieures a été assurée comme d'habitude :

- au mémorial Van Damme à Bruxelles.
- au trophée « Communes sportives » sur le site du Blanc Gravier au Sart Tilman à Liège.

ESPACES VERTS

Depuis quelques années, les budgets consacrés au service « espaces verts » sont significatifs. Différents endroits stratégiques, dans chaque village, sont entretenus ou fleuris. De plus, ce service avec l'aide des agents Wallo Net, veille aux entretiens des abords de tous les bâtiments communaux, des églises, des cimetières, des places de villages, du complexe scolaire,...

Ce service construit et entretient les bacs de fleurs destinés à la décoration, mais également à la sécurité le long des voiries et des passages pour piétons.

Tout le patrimoine lié à l'accueil du touriste est entretenu par ce service « espaces verts » et « Wallo Net ». Ils participent à l'opération « rivière propre ».

Au cours de l'année 2007, deux débroussailleuses, un tracteur tondeuse et un souffleur ont été acquis pour améliorer l'efficacité du travail accompli.

L'année 2008 verra l'acquisition d'une tronçonneuse et d'un rotor pour la débroussailleuse.

F.79 : 799 : CULTES

Au cours de l'année 2007, la commune de Rendeux a attaché une attention toute particulière à l'entretien des bâtiments du culte.

Parmi les réalisations effectuées tant par le service travaux que par l'entreprise désignée conformément à la législation sur les marchés publics, on peut citer entre autres :

- le plafonnage, la peinture et la pose de tablettes à la chapelle Saint-Roch à Rendeux-Bas. ;
- des travaux de peinture à la sacristie de l'église de Rendeux-Haut ;
- la peinture des portes du presbytère de Rendeux-Bas ;
- le placement d'un panneau d'information et d'un WC à la chapelle de Saint-Thibaut ;
- la peinture des portes intérieures, extérieures, du hall et de la citerne à mazout de l'église de Ronzon ;
- l'achèvement du couvre mur à la chapelle de Magoster ;
- la réalisation des joints du soubassement de la chapelle de Saint-Thibaut ;
- la peinture des portes des églises de Jupille et de Chéoux.
- le remplacement du paratonnerre radioactif qui surplombait l'église de Beffe.
- la réfection de la sacristie de l'église de Beffe et de la toiture de la sacristie de l'église de Chéoux.
- le remplacement d'une vitre cassée à la chapelle de Waharday.

Au cours de l'année 2008, la commune entend procéder aux aménagements suivants :

- remise en état des chenaux de l'église de Beffe ;
- entretien intérieur de l'église de Ronzon + pose d'un drain le long de l'église ;

- réparation du trottoir en pavés de rue avec accès pour les personnes à mobilité réduite à l'église de Rendeux-Haut.

Par ailleurs, en vue d'accélérer la réalisation des travaux, la commune a décidé d'effectuer sur fonds propres, au cours de l'année 2008, les travaux de rénovation de l'église de Rendeux-Bas. Le montant total réservé pour les travaux a été porté à 150.000€ TVAC.

En ce qui concerne la subvention communale, les budgets 2008 transmis par les fabriques d'église (montant total de 37.473,39€) laissent apparaître une diminution importante par rapport à la subvention 2007, qui pour rappel s'élevait à 46.749,67€.

Cette subvention ne couvre pas l'entretien et la réparation des bâtiments dont la zinguerie et le chauffage requièrent régulièrement une intervention.

F.82-83 : 839 SECURITE ET ASSISTANCE SOCIALE

Les services offerts par le C.P.A.S. continuent à se multiplier et la demande tend à croître parce que le nombre de personnes en situation précaire augmente. Le phénomène est général. La banque Dexia a attiré l'attention sur les difficultés à faire face prochainement aux situations rencontrées par les C.P.A.S.

La subvention communale en faveur du C.P.A.S., telle qu'elle apparaît au budget, a évolué comme suit :

- 2006 : 312.000,00€
- 2007 : 330.000,00€
- 2008 : 330.000,00€

En outre, depuis toujours, l'aide est plus conséquente que celle qui apparaît dans les budgets dans la mesure où le C.P.A.S. est hébergé dans les bâtiments communaux, aux frais du budget communal.

La dotation communale n'évolue pas en 2008. Cela ne signifie pas, pour autant, que le budget du C.P.A.S. se maintient. En effet, le budget du centre prévoit une augmentation des frais de l'ordre de 29.000€.

Cette augmentation s'explique essentiellement par l'indexation des salaires, par une augmentation du poste relatif à l'octroi de revenus d'intégration sociale et par une légère diminution des subventions de l'Etat fédéral dans le cadre des dossiers de médiation de dette.

Le budget du C.P.A.S. s'équilibre cependant par une augmentation des recettes liées au remboursement partiel des revenus d'intégration par l'Etat fédéral et par un prélèvement de 9.197,18€ dans le fonds de réserve ordinaire.

En matière d'aide aux personnes à mobilité réduite, la commune participe au financement de l'a.s.b.l. Forum pour la Mobilité. Cette association a son siège à Durbuy et effectue, à la demande, le transport de personnes à mobilité réduite qui n'ont pas accès à des transports en commun adaptés.

Un autre service destiné aux personnes à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion a vu le jour. Il s'agit de la collecte de déchets triés à domicile. Les frais du véhicule sont prévus à la

fonction Assistance sociale comme le C.P.A.S., mais le salaire de la personne figure dans la fonction Immondices.

F.872 :872 : INSTITUTIONS DE SOINS

La participation de la commune de Rendeux au déficit de l' I.F.A.C. et notamment l'Hôpital Princesse Paola est déterminée conformément aux termes d'une convention approuvée, il y a plusieurs années, par le Conseil communal

D'autre part, la commune continue à apporter une aide de 1,25 euro par habitant à l'a.s.b.l. Centre de Secours médicalisé de Bra-sur-Lienne (hélicoptère du Dr Maquoi). Cet hélicoptère intervient de temps à autres sur le territoire communal.

En outre, la commune, à l'instar d'autres communes, s'est portée garante en 2004, pour un maximum de 38.246 euros auprès de la banque FORTIS pour l'a.s.b.l. dans le remboursement de sa dette. Il s'agit d'un prêt de 20 ans, au taux de 4,55 %.

Au cours de l'année 2007, la commune de Rendeux a alloué au service ambulance de La Roche, géré par l'ASBL AMU (aide médicale urgente), laquelle couvre le territoire des communes de La Roche, Tenneville et Rendeux, un subside exceptionnel de 1.500€ afin de lui permettre de renouveler l'équipement de l'ambulance de manière à continuer à répondre aux normes légales prescrites en la matière.

F.873-874 : 874 ALIMENTATION-EAU

Suite à la remise du réseau de distribution d'eau à la Société wallonne des Eaux au 1^{er} janvier 2003, les seules dépenses restant à charge du budget communal correspondent à des remboursements d'emprunts contractés en 1978.

F.875-876 : DESINFECTION – NETTOYAGE - IMMONDICES

Le service de collecte et de traitement des déchets est assuré par l'intercommunale Idélux-assainissement. Depuis 2003, la commune est en collecte séparée « sac + sac ».

Le service organise des collectes de papier et d'encombrants. Les plastiques agricoles sont collectés par nos services .

La commune dispose d'un parc à conteneurs géré par Idelux. Le citoyen qui apporte mensuellement ses déchets triés au parc à conteneurs reçoit une prime annuelle de 20 €.

Le montant de la taxe tend à suivre le coût du service, mesure imposée par la Région Wallonne. Depuis 2 ans, un agent communal se charge de collecter les déchets triés au domicile des personnes sans moyen de locomotion. Celle-ci, gère aussi les poubelles publiques et lutte contre les dépôts sauvages. Des actions pour réduire les déchets non triés sont régulièrement proposées aux écoles, aux camps de vacances et aux citoyens.

Les déchets abandonnés le long des routes reste un grand problème, malgré une taxe élevée quand l'auteur du dépôt est identifié.

Au cours de l'année 2007, la Commune a mené une campagne de dératisation dans le village de Marcouray.

F.877.877 : EAUX USEES

La problématique de l'assainissement des eaux usées domestiques relève du droit européen, transcrit dans le droit de chaque Etat membre.

Pour se conformer aux objectifs fixés par l'Europe, la Région wallonne a dégagé des politiques qui distinguent les zones devant faire l'objet d'un régime d'épuration collective (égouts, collecteurs, station d'épuration publique) des zones dans lesquelles il appartient au particulier d'assurer lui-même l'épuration de ses eaux usées (régime d'assainissement autonome).

Pour aider les personnes ayant à assurer elles-mêmes l'épuration de leurs eaux usées, la Région wallonne a mis en place un dispositif d'aide à deux niveaux :

- l'octroi d'un subside s'élevant à 4.000 euros pour l'acquisition et la mise en place du dispositif d'épuration individuel pour les immeubles existants avant l'entrée en vigueur des anciens Plans communaux généraux d'égouttage (mués aujourd'hui en PASH) ;
- l'exonération de la taxe à l'épuration, dans la mesure où le particulier doit lui-même assurer l'entretien de son dispositif d'épuration.

Depuis quelques années, la commune attribue également un subside à l'épuration autonome, dès lors que la prime régionale a été versée au terme d'un processus de contrôle. Seuls les domiciliés peuvent bénéficier de cette prime d'encouragement. Celle-ci résulte de la volonté de la commune d'être active dans le domaine de la protection du milieu aquatique, comme elle s'y est engagée, notamment dans le cadre de sa participation aux contrats de rivière Ourthe et Lesse.

Le montant de la prime communale est de 500 euros par installation dans le logement principal du ménage.

En décembre 2006, la réglementation wallonne a été revue. Elle s'articule de la manière suivante pour le régime d'assainissement autonome (anciennement épuration individuelle) :

- le Ministre de l'Environnement établit une liste des zones prioritaires en termes de risques pour la qualité de l'eau (respect des normes européennes) ;
- chaque zone à risque fera l'objet d'une étude de zone par l'organisme en charge de l'épuration (AIVE en Luxembourg), laquelle contiendra des recommandations d'assainissement ;
- au terme de l'étude de zone, le Ministre décidera si la zone prioritaire doit rester dans le régime de l'assainissement autonome ou si elle doit basculer dans le régime de l'assainissement collectif.

Quel que soit le régime d'assainissement choisi, la date limite fixée par le Gouvernement wallon à ce jour – délai politique, non imposé par une quelconque réglementation – pour l'installation des systèmes d'épuration, est le 31 décembre 2012.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le budget 2008 prévoit un montant de 10.000 euros contre 15.000 euros prévus en 2007.

Concernant l'égouttage, la collecte et la mise en chantier de stations d'épuration collectives, la situation est la suivante.

La pose des égouts relève de la commune. Les travaux sont subsidiés à 60% par la Région wallonne, dès lors qu'ils sont repris dans un plan triennal.

La construction des collecteurs et des stations d'épuration publiques relèvent de la Région wallonne : c'est l'AIVE qui en est le maître d'ouvrage et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) en assure la totalité du financement.

Concernant le collecteur qui reliera Ronzon (camping le Festival) à la station d'épuration à Hamoul, le projet sera finalisé par l'A.I.V.E. en décembre. Après approbation par le conseil d'administration de l'A.I.V.E., le dossier sera transmis pour accord à la S.P.G.E. pour enfin être soumis à adjudication. Les travaux devraient pouvoir débuter fin 2008, si les emprises se déroulent bien.

Concernant la station d'épuration à Hamoul, les travaux ont été adjugés par l'A.I.V.E. Le dossier doit être approuvé par la S.P.G.E. Le permis unique sera ensuite sollicité et les travaux devraient pouvoir débuter fin 2008.

Le remboursement des travaux d'égouttage par la commune, pour la part à sa charge, est étalé sur une période de 20 années, conformément aux accords conclus avec la SPGE et la Région wallonne. A ce jour, c'est une somme annuelle de 4.150 euros qui couvre les travaux effectués sur la P21 (traversée de Rendeux) et ses annexes ainsi que dans la rue du Belvédère. Cette somme sera portée à 9.000€ à partir de 2008 afin de tenir compte des travaux d'égouttage qui ont été réalisés à la rue des corettes à Rendeux-Haut.

Par ailleurs, dans le cadre du programme triennal des travaux, il est prévu de procéder en 2008 à l'égouttage de la rue du château et de la Golette à Rendeux-Haut.

F.878-879 :879 CIMETIERES et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Au cours de l'année 2007, le service travaux a procédé à la réfection des murs du cimetière de Devantave.

Par ailleurs, le site devant accueillir la future extension du cimetière de Devantave a été nettoyé et une palissade y a été placée.

En ce qui concerne le projet d'extension du cimetière, ce dernier sera présenté aux habitants de Devantave début 2008. L'agrandissement pourra être concrétisé courant 2008.

Le couvre-mur du cimetière de Marcourt a été hydrofugé et les murs entretenus.

Les columbariums du cimetière de Rendeux-Haut ont été dotés de numéros afin d'en améliorer la gestion.

Les barrières des cimetières de Chéoux et de Devantave ont été refixées.

Avant La Toussaint, un entretien systématique, tant des cimetières que des monuments aux morts a été réalisé.

Dans le cadre du programme triennal des travaux 2007-2009, un projet de réfection des murs du cimetière et du parvis de l'Eglise de Chéoux a été introduit.

Le montant estimé des travaux s'élève à 145.000€, subsidiable à 60%.

En cas d'approbation du projet par le pouvoir subsidiant, les travaux pourront débuter au cours de l'année 2008.

En matière de protection de l'environnement, la commune continue d'allouer un subside de 250€ pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

F.9 :939 : LOGEMENT ET URBANISME

Notre commune adhère à l'Agence Immobilière Sociale du Nord-Luxembourg (A.I.S.), dont l'objectif est de remettre sur le marché locatif des logements du secteur privé ou public à des loyers intermédiaires entre les loyers pratiqués dans le secteur privé et les logements sociaux.

La participation de la commune à la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne, propose une information variée et des pistes de réflexion sur les multiples aspects de l'urbanisme aujourd'hui.

Le subside à la construction d'habitations continue à attirer quelques concitoyens. Le règlement sera actualisé dans le courant de l'année 2008. Une adaptation du subside à la hausse sera proposée.

L'étude des projets repris dans le plan communal du logement 2004-2006 est à présent finalisée. Les travaux d'aménagement de deux logements d'insertion dans un bâtiment situé à l'arrière de la gendarmerie débiteront dans le courant de l'année 2008.

Par ailleurs, l'acquisition des bâtiments de la gendarmerie en vue de l'aménagement de logements sociaux devrait être concrétisée en 2008. Le conseil communal a, en effet, décidé d'exproprier les bâtiments pour cause d'utilité publique. La Fammenoise est associée à ce projet et étudie actuellement l'aménagement de 5 appartements.

La commune, de son côté, envisage d'aménager 2 logements moyens dans la partie restante du bâtiment. La réfection des façades et châssis étant prise en charge au titre de site d'activité économique désaffecté, il n'est pas nécessaire de solliciter d'autres subsides pour ce projet.

Le nouveau plan communal du logement a été introduit dans le courant de l'année 2007. Ce nouveau plan communal du logement est bisannuel et concerne les années 2007 et 2008. Les projets présentés par notre commune sont les suivants :

- Priorité 1 : création de deux logements dans un bâtiment existant situé à Marcouray. Opérateur : Fonds du Logement des Familles nombreuses. Opération financièrement neutre pour la commune.
- Priorité 2 : Equipement d'une parcelle de 22 lots à Rendeux-Haut. Ce lotissement présentera un programme mixte : la majorité des parcelles seront réservées aux jeunes ménages qui souhaitent se domicilier dans la commune, 4 lots seront proposés pour la construction de 4 logements sociaux locatifs et quelques autres parcelles sont vendues au prix du marché, sans conditions spécifiques de vente.

L'objectif poursuivi par la commune sera de contribuer à l'accès au logement pour tous, de proposer des programmes diversifiés et de veiller à la mixité de l'habitat.

CONCLUSION

Le survol de l'activité communale explique et justifie l'ampleur des budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Il met aussi en exergue la diversité des champs d'actions qui ont pour but de rencontrer au mieux les souhaits de la population ou les nécessités du moment.

Ces dernières années, le déficit au budget initial tend à croître pour atteindre un montant qui ne pourrait être maintenu à long terme. Le banquier des communes, Dexia, s'inquiète d'ailleurs de cette évolution qui met à mal les réserves des communes.

Dans notre commune, le budget initial évalue modérément quelques recettes importantes, comme l'allocation pour la présence du Centre Couleurs du Monde et la vente de bois. Le budget tend par contre à surévaluer quelques dépenses.

L'objectif est double: à la fois se prémunir contre des déconvenues en recettes comme en dépenses et, d'autre part, si les choses tournent bien, constituer une somme qui pourra être mise en réserve (boni des années antérieures) et dans laquelle il sera possible de puiser pour les besoins du budget extraordinaire (pour des travaux ou achats conséquents).

Un déficit, en fin d'année, au budget ordinaire fermerait donc le principal robinet d'alimentation pour les investissements.

En ce moment, il ressort de la comptabilité que pour l'année 2006 le boni présumé est actuellement de 425.000 euros. Il importe toutefois de ne pas verser dans l'euphorie et de relativiser l'ampleur de ce boni présumé qui tient pour l'essentiel à la vente de bois exceptionnelle de l'année 2006. (772.278 euros).

Comme il est prévu de puiser 300.000 euros dans la réserve pour 2007 (pour le service extraordinaire), l'équilibre est sauvegardé mais il n'est actuellement plus possible de lancer un projet d'envergure sans puiser davantage dans la réserve.

La réserve est actuellement (fin 2006) au tableau de synthèse de 1.984.093,47 euros, plus 282.988,78 € (recette année antérieure liée à la subvention 2005 pour la présence du centre « couleurs du monde »), moins les 300.000 euros prélevés pour le service extraordinaire. Or le déficit qui apparaît au récapitulatif du projet de budget ordinaire 2007 s'annonce à 235.151,08€+20.232,34€(dépenses des exercices antérieurs). Cela ramène la réserve à 1.711.698,83 euros en commençant l'année 2007.

Le montant confortable de la réserve, notamment au regard de la règle du tiers boni, ne doit toutefois pas nous faire perdre de vue que contrairement au déficit initial du budget 2006 (280.256,81 euros) qui s'expliquait, en grande partie par des prélèvements ponctuels (90.000 euros pour payer les arriérés dus pour la rémunération des receveurs régionaux non prélevés les années antérieures + 50.000 euros mis en non valeur parce que les taxes dites « du Bois d'Arlogne » étaient inscrites aux recettes mais n'arriveront jamais), le déficit initial au budget 2007 de 235.151,08 euros, hormis l'avance de 25.000 euros prévue pour permettre au GAL d'assurer la survie des projets LEADER + dans l'attente des subsides régionaux et européens, s'explique par une hausse générale des charges frappant tous les secteurs de l'activité communale (augmentation des charges de pension, augmentation de 18.000 euros de la dotation au CPAS, augmentation du coût de l'électricité suite à la libéralisation du marché de l'énergie, augmentation des primes d'assurance suite à la mutualisation du risque d'inondation,.....).

Ce déficit reste supportable si l'allocation pour couleurs du monde se maintient et que la vente de bois est meilleure que prévue.

Cependant, il est hasardeux de faire dépendre l'équilibre financier de recettes dont certaines restent pour le moins aléatoires (la tempête de janvier 2007 doit à cet égard rester dans les mémoires).

C'est pourquoi, il est plus que jamais indispensable d'œuvrer sans épuiser les budgets dans toutes les fonctions où c'est possible, afin, d'une part, de maintenir une situation financière solide, et, d'autre part, de préserver sa capacité d'investissement sans recourir à l'emprunt.

3. PERSONNEL

Administratif

1. Personnel statutaire
Aucun changement n'est intervenu dans ce service.
2. Personnel APE
Alain Laffineur a demandé de reprendre sa pause carrière à mi-temps dès le 01/01/2008 pour une durée de 1 an.
3. Personnel contractuel
Aucun changement n'est intervenu dans ce service.

Ouvrier

Voirie

4. Personnel statutaire
Michel BASTIN est seul pour assurer la bonne marche du service des travaux suite à la démission de Catherine Vanden Borre.
5. Personnel APE
Aucun changement n'est intervenu dans ce service.
6. Personnel contractuel
Eric Lambert qui a repris le travail à la plaine du CPAS le 16/07/2007 a donné a démission le 17/08/2007.
Catherine Vanden Borre a donné sa démission et a quitté la commune le 31/08/2007.

Immondices

7. Le contrat APE de Huguette Marville qui se terminait le 31/05/2007 a été renouvelé pour un contrat à durée indéterminée. Huguette apporte son aide à Michel Bastin pour le classement des fiches de travail des ouvriers et des heures supplémentaires.

Espaces verts

8. Aucun changement n'est intervenu dans ce service.

Ecole

9. Emmanuelle Hilbert a terminé son contrat APE le 07/07/2007. Un nouveau contrat d'employée d'administration ½ temps APE a été conclu avec E. Hilbert du 20/08/2007 au 05/07/2008.

Nouveau contrat pour Roseline Vanboquestal en qualité d'ouvrière APE pour la préparation des repas et la surveillance des enfants (28/30/semaine) du 01/09/2007 au 30/06/2008.

Nouveau contrat pour Sabrina Frère en qualité de Maître spécial de seconde langue à raison de 10 périodes par semaine du 03/09/2007 au 30/06/2008.

Caroline Monin qui avait été écartée dans le cadre de la protection de la maternité le

03/10/2006 a repris le travail, après le congé de maternité, d'allaitement et un congé parental de 1 mois, le 26 octobre 2007. Son contrat est actuellement de 20/38^e.

Le contrat de Marie LERUTH a pris fin le 25/10/2007 suite au retour de caroline MONIN.

Engagement de Michaël Bastagne en qualité d'instituteur primaire pour 3 périodes en 5^e primaire du 01/10/2007 au 30/06/2008.

Engagement de Natacha Lejeune en qualité de Maître d'éducation physique à raison de 2 périodes du 01/10/2007 au 30/06/2008.

4. SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET AFFAIRES DE LA COMMUNE.

A. POPULATION

AU 01/01/2007 2 270 Habitants

AU 23/11/07 2 334 Habitants

214 personnes ont été inscrites dans la commune dont 16 étrangers 8 venant de l'étranger et 8 venant d'une autre commune du Royaume.

157 personnes ont été rayées de la commune dont 148 vers une autre commune du Royaume et 9 radiation d'office.

CENTRE REFUGIES

- 195 entrées
- 205 sorties

B. ETAT CIVIL

Naissances 25 dont 11 garçons et 14 filles

Décès 18 (10 hommes et 8 femmes)

Divorces : 4

Mariages : 13 + 1 correction d'acte

Déclaration de mariage : 13

Reconnaissance avant naissance : 7

Acquisition nationalité belge : 1

Déclaration patronymique : 1

Transcription acte de naissance d'un réfugié : 1

C. ELECTIONS

1712 électeurs

D. PENSIONS

Pension de retraite : 9

Pension d'handicapés : 30

E. CONSEIL COMMUNAL

Durant l'année 2007, le Conseil communal s'est réuni à 9 reprises et une dernière séance est prévue le 18 décembre 2007.

F. COLLEGE ECHEVINAL

Le Collège communal se réunit chaque semaine pour traiter les affaires courantes et importantes de la commune, et chaque fois que l'ordre du jour l'impose. A ces prestations, s'ajoutent les nombreuses réunions en dehors de la commune.

G. ENSEIGNEMENT

Les listes d'inscription pour l'année scolaire 2007-2008 approuvées au 30 septembre 2007 comprennent 274 enfants dont :

- 103 élèves en section maternelle.
- 171 élèves en section primaire.

Personnel

Direction : Monsieur A. GASPARD assure la direction de l'école communale.

ECOLE COMMUNALE – RUE DE LA ROCHE, 22

Situation arrêtée le 04/12/2007

Section primaire

IMPLANTATION A – ECOLE COMMUNALE.

Enseignants définitifs :

- Mesdames BASTIN, REMACLE, RULKIN
- Messieurs LAGUESSE, PAQUAY et TECHY

Remarque : Madame N. COLLET et Monsieur JP FOUCART sont actuellement en congé de maladie.

Enseignants temporaires :

- Mesdames FRAIKIN et LHOEST
- Messieurs BASTAGNE, BOUTAY, GEORIS et MACHIELS

IMPLANTATION B – CENTRE COULEURS DU MONDE

L'implantation B a été supprimée à la date du 01/09/2006. Toutefois, une classe passerelle a été recréée à l'implantation A.

Section maternelle

Enseignantes définitives :

- Mesdames ANTOINE, BARVAUX, DALCETTE (4/5 Temps), GILLET (½ temps), LECLERE (1/2 temps), et MONSEUR (4/5) temps)

Enseignantes temporaires :

- Mademoiselle E. BRULLEZ, institutrice maternelle (1/2 temps).

Aide complémentaire :

- Madame B. BOLAND, puéricultrice APE, 4/5 temps

Maîtres spéciaux :

- Education physique : L. MOTTET et N. LEJEUNE.

- Néerlandais : S. FRERE
- Anglais : S. FRERE
- Cours philosophiques :
 - Madame M. GROGNA (religion catholique)
 - Mademoiselle C.CROUQUET (religion catholique)
 - Madame P. RULKIN (morale)
- Psychomotricité : RYON.

Personnel complémentaire :

- Madame R. VANBOQUESTAL : préposée aux repas scolaires et surveillance – ¾ temps
- Madame E. HILBERT : employée d'administration APE – ½ temps
- Madame C. MONIN : aide aux enseignants

H. TRAVAUX

Les travaux en cours de réalisation, en projet, matériel à acquérir en 2008, sont repris au budget extraordinaire dont récapitulatif ci-après.

BUDGET EXTRAORDINAIRE - 2008

A. DEPENSES

I. EXERCICES ANTERIEURS

EXERCICE 2005

930/712-53/2005	Enlèvement branchement électrique Pacolet	222,90
-----------------	---	---------------

EXERCICE 2007

421/731-60/2007	Honoraires Plan triennal STP	10.000,00
561/743-52/2007	Acquisition véhicule Wallonet	1.500,00
7902/723-60/2007	Travaux plafonnage église Rendeux-Bas	15.000,00
	TOTAL	26.722,90

II. EXERCICE PROPRE.

104 – Administration générale		
104/722-60	Construction garage communal	250.000,00
104/742-53	Achat matériel informatique	10.000,00
		260.000,00
124 – Patrimoine privé		
124/711-55	Achat terrains forestiers	2.000,00
124/721-60	Equipement terrains à bâtir	15.000,00
124/723-60	Rénovation grange et annexe Espace Scheres	420.000,00
		437.000,00

421 – COMMUNICATION-VOIRIE-COURS D’EAU		
421/731-60	Entretien extraordinaire	90.000,00
	Réfection voirie filets d’eau, tuyaux	35.000,00
	Rue du Château à Rendeux-Haut	115.000,00
	Plan Mercure	250.000,00
	Pic Verts	210.000,00
		700.000,00
421/743-52	Achat véhicule benne basculante	25.000,00
421/744-51	Achat matériel de voirie	10.000,00
422/712-56	Achat 3 abribus	12.000,00
426/723-60	Remplacement luminaires publics	81.700,00
		828.700,00
599 – Commerce Industrie		
552/723-60	Aménagement Puits de Rendeux-Haut	4.000,00
552/741-52	Signalisation touristique	10.000,00
		14.000,00
640 – Agriculture		
620/731-60	Travaux voirie agricole	150.000,00
620/744-51	Achat matériel agricole	4.000,00
		154.000,00
722 - Enseignement		
722/722-60	Audit énergétique bâtiments scolaires	5.000,00
		5.000,00
766 – Education populaire et Arts.		
764/723-60	Extension salle de sport	120.000,00
		120.000,00
790 – Cultes		
7904/723-60	Remplacement chenaux Beffe	25.000,00
		25.000,00
877 Eaux usées		
877/731-60	Egouttage rue du Château	197.000,00
877/812-51	Libération participation SPGE	9.000,00
		206.000,00
	TOTAL EXERCICE PROPRE II	2.049.700,00
	<u>RECAPITULATIF DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u>	
	I. <u>EXERCICES ANTERIEURS</u>	26.722,90
	II. <u>EXERCICE PROPRE</u>	2.049.700,00
	<u>TOTAL GENERAL</u>	2.076.422,90

--	--	--

BUDGET EXTRAORDINAIRE 2008

B. RECETTES

I. EXERCICE ANTERIEUR

BONI SERVICE EXTRAORDINAIRE	325.999,26
	325.999,26

II. EXERCICE PROPRE

Administration générale			
104	104/663-51	Subside garage communal	150.000,00
			150.000,00
Patrimoine privé			
124	124/664-51	Subside Espaces Schéres	336.000,00
	124/761-52	Vente de terrains à bâtir	90.000,00
			426.000,00
Communication – voirie – cours d'eau			
461	461/664-51	Subside rue du Château	69.000,00
		Subside Plan mercure	200.000,00
		Subside Pic Verts	150.000,00
			419.000,00
	422/663-51	Subside acquisition abrisbus	9.600,00
	426/663-51	Subside rempl. Luminaires	66.500,00
			495.100,00
Commerce tourisme			
552	552/663-51	Subsides signalisation touristique	6.000,00
			6.000,00
Agriculture			
620	620/664-51	Subsides voiries agricoles	90.000,00
			90.000,00
Enseignement			
722	722/663-51	Subsides pour audit énergétique	4.500,00
	722/961-51	Emprunt réfection chauffage	48.600,00
			48.600,00

			53.100,00
Eaux usées			
877	877/664-51	Subsides travaux égouttage château	118.200,00
			118.200,00
Logement			
930	930/664-51	Vente du site du Pacolet	70.000,00
			70.000,00
	TOTAL EXERCICE PROPRE (II)		1.408.400,00

III PRELEVEMENT

Prélèvement vers fonds de réserve	350.000,00
-----------------------------------	------------

RECAPITULATIF RECETTES EXTRAORDINAIRES

I. EXERCICE ANTERIEUR (BONI)	325.999,20
II. EXERCICE PROPRE	1.408.400,00
III. FONDS DE RESERVE	350.000,00
	2.084.399,26

BONI EXERCICE GLOBAL EXTRAORDINAIRE 7.976,36

I. CULTES

Au vu des comptes 2004, 2005 et 2006, des budgets 2007 et 2008, l'intervention communale a évolué comme suit :

FABRIQUES D'EGLISES	COMPTE 2004	COMPTE 2005	COMPTE 2006	BUDGET 2007	BUDGET 2008
RENDEUX-HAUT	849,61	9.074,97	4.867,60	5.190,39	496,17
GENES-HODISTER	1.740,00	1.340,95	11.248,11	9.479,71	8.087,74
RENDEUX-BAS	8.700,00	5.394,95	5.175,92	4.049,50	3.233,79
CHEOUX	2.000,00	3.777,81	3.788,30	4.000,00	4.440,17
BEFFE	6.200,00	5.533,66	9.159,04	8.761,39	5.111,53
DEVANTAVE	6.700,00	6.947,69	7.649,83	7.840,65	5.771,67
MARCOURT	4.000,00	3.713,20	3.948,18	5.461,03	7.725,02
JUPILLE WARIZY	1.861,95	2.440,00	2.970,77	1.967,00	2.607,30
TOTAL	32.051,56	38.223,23	48.807,75	46.749,67	37.473,39

J. CPAS –CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE, (RESULTATS BUDGETAIRE ET COMPTABLE).

Le compte CPAS pour l'exercice 2006, approuvé le 10 août 2007, se solde par un boni de 74.773,99 € à l'ordinaire.

K. COMPTABILITE COMMUNALE – RESULTATS BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Le compte communal pour l'exercice 2006, approuvé le 7 mai 2007 a été arrêté comme suit :

RESULTATS	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Budgétaire	BONI : 2.405.298,86	BONI : 248.913,05
Comptable	BONI : 2.419.614,53	BONI : 996.652,61

L. ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES 2007

- Nombreuses expositions organisées par le S.I. MARCOURT-BEFFE et le CIRAC.
- Mémorial VAN DAMME.
- Bouquinerie de RONZON
- Fête du vin à MARCOURT.
- Fête de la musique et de la pêche.
- Promenades « champignons ».
- Marches Adepts.
- Promenades et stages équitation.
- Marché villageois à Marcourt (tous les mercredis à partir de 17H en période estivale).
- Journée de la Mobilité le 16 septembre 2007.
- Marché de Noël à RENDEUX-HAUT.
- Diverses animations à l'occasion de Noël organisées par les divers comités.
- Trophée Commune Sportive.
- Pièce de théâtre en wallon.
- Randonnées VTT.
- Pèlerinages à Saint-Thibaut.
- Fête de la Saint-Hubert.
- Journée des collectionneurs des véhicules militaires.

M. URBANISME (situation au 30/11/2007)

a) Permis d'urbanisme

- 52 permis d'urbanisme ont été délivrés dont 2 par le Fonctionnaire délégué.
- 16 permis d'urbanisme ont été refusés.

b) Déclarations urbanistiques préalables

- 8 déclarations urbanistiques préalables ont été déclarées recevables.
- 1 déclaration urbanistique préalable a été déclarée non recevable.

c) Permis de lotir

- 1 permis de lotir a été délivré.
- 1 permis de lotir a été refusé.

d) Certificats d'urbanisme N° I

- 5 certificats d'urbanisme n° 1 ont été délivrés.

e) Certificats d'urbanisme N° II

- 1 certificat d'urbanisme N° II a été délivré.

f) Renseignements urbanistiques

- 160 dossiers de demandes de renseignements urbanistiques ont été traités.

g) C.C.A.T.M.

- La C.C.A.T. s'est réunie à 9 reprises.
- Le 26 juin 2007, le Conseil communal a désigné les nouveaux membres de la commission. L'approbation ministérielle n'est pas encore parvenue à l'administration.

h) Permis d'environnement - Permis unique – Déclaration.

- 2 permis unique ont été autorisés par le Collège communal, 2 en cours d'autorisation, 1 permis d'environnement a été autorisé par le Collège communal, 1 refus.
- 2 permis d'environnement ont été autorisés par le Collège communal.
- 42 déclarations ont été actées par le Collège échevinal.

N. INFORMATION (situation au 01/12/2007)

Bulletin communal : l'impression du bulletin communal est confié à l'imprimerie DEVILLERS à La Roche-en-Ardenne. Quatre trimestriels (mars, juin, septembre et décembre) et huit feuilles d'information sont distribués le 15 de chaque mois concerné.

Site internet : le site internet a été mis à jour à 38 reprises, ce qui représente 481 pages nouvelles ou mises à jour.

Courriel info : 37 messages d'information communale ont été transmis par le service courriel info.

Ce rapport sera présenté en séance publique du Conseil communal le 18 décembre 2007, avant que le Conseil délibère sur le budget de l'exercice 2008.

Rendeux, le 04 décembre 2007.

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

DETHIER Lucienne.

TRICOT Benoît.